

L'an deux mille seize, le 8 avril à 20 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard KUBISZ, le Maire.

**Etaient présents : MM KUBISZ, MUNOZ, GARRIVET, CAILLEUX, FARTURA, GUINOISEAU, NOWAK, MULLER, GAYNECOETCHE, VAN ASSCHE.**

**Absents excusés : M. VILLIOT pouvoir donné à Mme GAYNECOETCHE  
M. LEVASEUR pouvoir donné à M. KUBISZ  
Mme LABBEZ pouvoir donné à Mme VAN ASSCHE  
Mme PERRIER pouvoir donné à Mme GARRIVET  
Mme HAVARD.**

**Secrétaire de séance : M. FARTURA**

ORDRE DU JOUR :

Budget communal : affectation des résultats 2015,  
Budget eau : affectation des résultats 2015,  
Vote du compte de gestion 2015 commune et eau,  
Vote du compte administratif 2015 commune et eau,  
Vote du budget 2016 commune et eau,  
Vote des 4 taxes,  
Eclairage public rue des Epinettes,  
Indemnités des adjoints et du conseiller délégué,  
Taxe d'aménagement,  
Numérotation rue Bouchère et rue du Haut Voisin,  
Vente de parcelles THUILLIER "Le Grand Halatte",  
Questions diverses.

Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016

#### **AFFECTATION RÉSULTAT DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR DU BUDGET COMMUNAL 2015**

Monsieur Richard KUBISZ, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2015 s'élève à 313 167.48 €.

Je vous propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement au 1068 pour un montant de 198 956.02 €, et à la section de fonctionnement pour un montant de 114 211.46 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte administratif 2015 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 08 avril 2016,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

**DÉCIDE** d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 du budget principal à la section d'investissement pour un montant de 198 956.02 €, et à la section de fonctionnement pour un montant de 114 211.46 €.

#### **RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR D'UN BUDGET ANNEXE. AFFECTATION**

Monsieur Richard KUBISZ, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 49, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2015 du budget annexe de l'eau de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2015 s'élève à 97 014.35 €.

Je vous propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 29 421.48 € et en fonctionnement pour un montant de 67 592.87 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 08 avril 2016,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

**DÉCIDE** d'affecter l'excédent de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2015 du budget annexe de l'eau à la section d'investissement pour un montant de 28 346.49 € et en fonctionnement pour un montant de 50 732.35 €.

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Madame le receveur municipal, m'a transmis le compte de gestion de la commune et du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2015.

Je vous invite à approuver ces comptes de gestion, notre administratif ne se trouve pas en concordance étant donné qu'une provision a été votée en semi budgétaire et dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	20 456.48 €	248 527.19 €	268 983.67 €
	Réalisations	290 621.87 €	946 267.71 €	1 236 889.58 €
Dépenses	Reprise provisions	- 65 000.00 €		
	Réalisations	301 753.97 €	673 100.23 €	974 854.20 €
Résultat propre de l'exercice		- 11 132.10 €	273 167.48 €	262 035.38 €
Résultat de clôture		- 55 675.62 €	313 167.48 €	257 491.86 €

Budget annexe de l'eau		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Excédent reporté	26 483.03 €	79 078.84 €	105 561.87 €
	Réalisations	45 972.35 €	55 803.39 €	101 775.74 €
Dépenses	Déficit reporté		€	€
	Réalisations	43 033.90 €	67 289.36 €	110 323.26 €
Résultat propre de l'exercice		2 938.45 €	- 11 485.97 €	- 8 547.52 €
Résultat de clôture		29 421.48 €	67 592.87 €	97 014.35 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune et du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2015 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

**APPROUVE** le compte de gestion de la commune et du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2015 établi par Madame le receveur municipal.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur Richard KUBISZ, le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2015, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Monsieur CAILLEUX Didier, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur KUBISZ, maire.

Monsieur CAILLEUX Didier, présidente de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe de l'eau les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	946 267.71 €	673 100.23 €	273 167.48 €	40 000.00 €	313 167.48 €
	Section d'investissement	290 621.87 €	301 753.97 €	- 11 132.10 €	20 456.48 €	9 324.38 €
	Budget total	1 236 889.58 €	974 854.20 €	262 035.38 €	60 456.48 €	322 491.86 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	55 803.39 €	67 289.36 €	- 11 485.97 €	79 078.84 €	67 592.87 €
	Section d'investissement	45 972.35 €	43 033.90 €	2 938.45€	26 483.03 €	29 421.48 €
	Budget total	101 775.74 €	110 323.26 €	- 8 547.52 €	105 561.87€	97 014.35 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2015 de la commune présenté par Monsieur le maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur CAILLEUX Didier, président de séance,

Monsieur le maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

**APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2015 du budget principal et du budget annexe de l'eau.

### **BUDGET PRIMITIF COMMUNAL ET EAU 2016**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le budget suivant.

Je vous invite à adopter les budgets primitifs de notre commune, qui se compose du budget communal et eau.

Le contenu détaillé de ces budgets figure dans les documents qui vous ont été remis et dont les présentations sont conformes aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

### **BUDGET COMMUNAL 2016**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	900 698.46	900 698.46
Section d'investissement	379 313.20	379 313.20
Total	1 280 011.66	1 280 011.66

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
11	Charges à caractères générales	300 740.00
12	Charges de personnel	317 030.00
14	Atténuations de produits	43 293.00
65	Autres charges de gestion courante	48 874.46
66	Charges financières	19 500.00
68	Dot. aux provis.pour risques	21 261.00
22	Dépenses imprévues Fonct	50 000.00
23	Virement à la sect° d'investis.	100 000.00
Total		900 698.46

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
R002	Résultat reporté	114 211.46
13	Atténuations de charges	25 000.00
70	Produits des services	77 600.00
73	Impôts et taxes	406 121.00
74	Dotations et participations	245 766.00
75	Autres produits gestion courante	6 600.00
78	Reprise sur amort et provisions	11 000.00
042	Opérations d'ordre entre section	14 400.00
Total		900 698.46

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
20	Immobilisations incorporelles	
20	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
001	Solde d'exécution reporté	55 675.62
23	Immobilisations en cours	227 837.58
16	Remboursement d'emprunts	80 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections	15 800.00
Total		379 313.20

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
13	Subventions d'investissement	27 568.00
040	Opérations d'ordre entre sections	10 261.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	42 528.18
1068	Excédents de fonctionnement	198 956.02
R 001	Solde d'exécution reporté	0
021	Virement de la section de fonct.	100 00.00
Total		379 313.20

### **BUDGET EAU 2016**

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	108 592.87	108 592.87
Section d'investissement	75 421.48	75 421.48
Total	184 014.35	184 014.35

SECTION D'EXPLOITATION – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
11	Charges à caractère général	50 793.92
22	Dépenses imprévues	4 798.95
66	Charges financières	7 000.00
23	Virement à la sect <sup>o</sup> d'investis.	0
42	Opérations d'ordre entre section	46 000.00
Total		108 592.87

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
70	Ventes produits	41 000.00
042	Opérations d'ordre entre section .	0
R 002	Excédent fonctionnement	67 592.87
Total		108 592.87

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
020	Dépenses imprévues Invest	4 500.00
040	Opérations d'ordre entre section.	0
16	Emprunts et dettes	20 000.00
21	Immobilisation corporelle	50 921.48
Total		75 421.48

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
R 001	Excédent antérieur reporté	29 421.48
021	Virement de la section de fonct.	0
13	Subventions d'investissement	0
40	Opérations d'ordre entre section	46 000.00
Total		75 421.48

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

**ADOpte** le budget primitif communal 2016, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

**ADOpte** le budget primitif eau 2016, par chapitre en section d'investissement et en section d'exploitation.

**VOTE DU TAUX DES 4 TAXES**

**(Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâtie, CFE)**

Monsieur le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2016, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de :

- ne pas modifier les taux d'imposition des quatre taxes pour l'année 2016 et de conserver les taux appliqués en 2015

Taxes	Taux 2015	Taux 2016	Bases d'imposition	Produit
D'habitation	20,81	20,81	999 200	207 934
Foncière (bâtie)	29,90	29,90	537 500	160 713
Foncière (non bâtie)	58,30	58,30	49 300	28 742
CFE	21,35	21,35	40 900	8 732

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les taux des 4 taxes pour l'année 2016.

## ECLAIRAGE PUBLIC EP SOUTERRAIN RUE DES EPINETTES

- Vu la nécessité de procéder à la rénovation de l'Eclairage Public du réseau d'électricité pour la rue des Epinettes,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 25 mars 2016 s'élevant à la somme de 17 713.64 euros (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune de 6 875.11 euros (avec subvention)
- Vu les statuts du SE 60 en date du 29 novembre 2013

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de la rénovation de l'Eclairage Public du réseau d'électricité pour la rue des Epinettes en technique Souterrain
- Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux
- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- Inscrit les sommes qui seront dues au SE 60 au Budget communal de l'année 2016, en section d'investissement, selon le plan de financement prévisionnel joint

Prend Acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50 %

- Prend Acte du versement d'un second acompte de 30 % à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

## INDEMNITES DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DELEGUE

Vu la Loi n°92-108 modifiée du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,  
Vu la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,  
Vu l'Article L2123-20 à L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (indemnités de fonction de maire, adjoint au maire, conseillers municipaux),  
Vu la note d'information n°INTB1508887J sur la loi N°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et au conseiller délégué ;

Le conseil municipal décide :

**Article 1 :** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints et du conseiller délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints : 12.37 % de l'indice 1015, soit 470,24 euros.
- Conseiller délégué : 12.37 % de l'indice 1015, soit 470,24 euros.

**Article 2 :** Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal.

**Article 3 :** Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

## TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-14 ;

Vu la délibération du 29 mai 2012 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;  
Vu la délibération du 23 septembre 2013 modifiant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le conseil municipal décide,

- De conserver sur tout le secteur du Plan Local d'Urbanisme, le taux de 5% ;

- Indique que la présente délibération est valable pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit d'année en année en l'absence d'une nouvelle délibération dans le délai prévu au premier alinéa de l'article L.331-14 du code de l'urbanisme.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **NUMEROTATION RUE BOUCHERE ET RUE DU HAUT VOISIN**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal : suite à une division des terrains rue Bouchère et rue du Haut Voisin, il est nécessaire de numéroter ces parcelles pour des futures constructions.

Il propose :

Rue Bouchère : 5 bis

Rue du Haut Voisin : 2 bis

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte la numérotation et charge Monsieur le Maire d'en informer les propriétaires.

### **VENTE PARCELLES « LE GRAND HALATTE »**

Monsieur le Maire fait lecture de courrier reçu par Madame Martine THUILLIER nous informant de la vente de parcelles situées aux lieux dit « LE GRAND HALATTE » cadastrées :

- AH n° 176 pour une superficie de 0ha 03a 59ca

- AH n° 177 pour une superficie de 0ha 41a 71ca

pour un montant de 5 436.00 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité ne souhaite pas faire l'acquisition des parcelles ci-dessus et charge Monsieur le Maire d'en informer les propriétaires.

### **Questions diverses** : tirage jury d'assises

La séance est levée à 22 h 55

Le Maire,

Richard KUBISZ

Les membres du conseil

M. MUNOZ		Mme GARRIVET	
M. CAILLEUX		M. FARTURA	
M. VILLIOT	Absent	M. GUINOISEAU	
M. MULLER		Mme GAYNECOETCHE	
Mme VAN ASSCHE		M. LEVASSEUR	Absent
Mme PERRIER	Absente	Mme LABBEZ	Absente
Mme HAVARD	Absente	Mme NOWAK	